

Québec, le 20 juin 2003

Madame Marie-Ève Rochette  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

N/réf. : M96531

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers  
Réponses aux questions du BAPE, 2<sup>e</sup> série**

Madame,

À la suite de votre lettre du 12 juin dernier, nous vous transmettons, par la présente, les réponses aux questions soulevées dans cette lettre.

*i) la circulation routière*

- **circulation de 700 voyages :** le matériel de préparation du site proviendra essentiellement de bancs d'emprunt existants localisés à quelques kilomètres du site, le long de la route 391, en direction nord. Ces travaux pourront s'effectuer sur une période de trois à quatre semaines. Ainsi le débit journalier de camions prévu sera de l'ordre de 35 à 45. Il faut toutefois souligner que le trajet emprunté se situe dans une zone de très faible densité résidentielle.
- **ouvrages temporaires :** le volume requis pour les travaux temporaires est de 42 000 m<sup>3</sup> et 11 500 m<sup>3</sup>, respectivement pour le batardeau amont et pour la jetée aval. Ceci représente environ 5 000 voyages dans le premier cas et 1 450 voyages dans le second. La disposition du matériel

... 2

pour la jetée aval se fait entièrement sur le site même du chantier, aucune route publique ne sera donc utilisée. Dans le cas du batardeau amont, la disposition du matériel se fera en partie sur le site du chantier et les 37 500 m<sup>3</sup> en surplus seront disposés dans les carrières. Pour ce faire, les camions devront emprunter la route 391 sur une distance d'environ 300 m, en direction nord, pour accéder à ces anciennes carrières.

ii) *les retombées économiques*

- **dépenses d'équipement** : le choix du fabricant de turbines n'étant pas encore définitif, le pourcentage de contenu québécois dans les équipements de production pourrait se situer, après vérification auprès de turbiniers québécois, à environ 65 %.
- **tâches des employés de la centrale** : les employés de la centrale voient au bon fonctionnement de tous les équipements, à leur suivi quotidien (i. e. température des pièces rotatives et des appareils électriques), au nettoyage des grilles à débris, aux manœuvres d'enclenchement et de désenclenchement de la centrale, à la maintenance régulière des équipements, et voient à assurer la sécurité des installations. En raison de l'entente avec Hydro-Québec, la présence permanente vingt-quatre heures sur vingt-quatre, d'un opérateur à la station est requise pour assurer un lien direct avec les opérateurs de la centrale de Rapides-des-Quinze. Ainsi, les quatre postes permanents créés, soit trois opérateurs et un surveillant pour l'exploitation de la centrale, sont bien des postes directement créés et situés à l'aménagement d'Angliers. Comme il s'agit de la seule centrale opérée par la Régionale dans la région, les opérateurs seront dédiés uniquement à l'exploitation de cette centrale.
- **répartition des coûts prévus** : le tableau ci-dessous résume les différents coûts associés au développement du projet d'Angliers.

... 3

Tableau 1. Répartition des coûts prévus du projet d'Angliers.

<b>Item</b>	<b>Montant (1000 \$)</b>
Construction :	
- ouvrages temporaires (batardeaux, chantier)	3 500
- centrale (incluant équipement)	31 800
- canal d'amenée	1 700
- canal de fuite	500
- pont route 391	1 500
- évacuateur auxiliaire	3 000
- réaménagement du site	200
- travaux municipaux	100
- émissaire	200
- frayère	100
Ingénierie et études :	7 400
Frais de développement :	5 000
(intérêt, inflation, frais légaux, frais promoteur, etc.)	
<b>Total:</b>	<b>55 000</b>

- **mécanisme d'évaluation des retombées économiques réelles** : La Régionale s'est déjà engagée à maximiser les retombées économiques régionales. Pour compléter la politique qui sera applicable à l'entrepreneur général, tant dans la création d'emplois que l'engagement d'entreprises de services locales et régionales, en vertu des articles 16.4 et 16.5 de l'Entente de développement et d'exploitation avec la Corporation municipale d'Angliers (DB25), la Régionale s'assurera du respect, dans la mesure du possible, de ces engagements par l'entrepreneur général. La Régionale compte effectuer le suivi dans le cadre des mécanismes établis au contrat à intervenir, tels les rapports et Comités de travail.

*iii) les rencontres avec les autochtones*

Plusieurs rencontres avec les communautés autochtones ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du projet. Les dates, de même que les informations concernant ces rencontres sont indiquées en annexe à la présente. Par ailleurs, des représentants des communautés autochtones ont également participé aux rencontres d'information publique tenues par La Régionale le 16 janvier 2002.

*iv) le suivi visuel*

Le suivi de l'aspect esthétique du déversoir implique la documentation des conditions existantes, de même que des conditions de la première année d'exploitation de la centrale. Pour ce faire, un relevé photographique couvrant les différentes saisons est envisagé. Un document synthèse permettant de visualiser les conditions durant ces quatre saisons sera préparé et rendu disponible à la municipalité.

*v) la frayère à aménager*

La frayère sera aménagée à la suite de l'enlèvement du batardeau aval. En fait, il faut préciser que le batardeau aval correspond plutôt à une plate-forme de travail. La mise en place finale de la frayère ne pourra être complétée qu'un fois le batardeau complètement enlevé. Rappelons qu'une barrière à sédiment est prévue pendant l'aménagement de la frayère et que ces travaux s'effectueront en dehors de la période de fraye

*vi) les débits évacués au barrage des Quinze*

Il n'existe aucune mesure directe du débit évacué au barrage des Quinze. Par contre, les données enregistrées à la centrale de Rapides-des-Quinze permettent de dresser un portrait tout à fait réaliste du régime hydrologique prévalant au barrage des Quinze. Le régime hydrologique évalué au barrage des Quinze est d'ailleurs présenté dans l'étude d'impact (voir PR3, annexe 3). Des informations complémentaires sur les caractéristiques de crue au barrage des Quinze sont également données au document PR5.1, p5.

vii) *l'utilisation de la centrale*

Le facteur d'utilisation de la centrale varie en fonction des conditions hydrologiques rencontrées lors des différentes années. En moyenne, le facteur d'utilisation se situe au environ de 73 %.

Si des informations supplémentaires étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Bourgeois, ing.  
Directeur de projet

GB/sd

p.j.

c. c. MM. Colin Coolican, La Régionale  
Jean Roch, La Régionale

## A N N E X E

### **Réunions entre La Régionale et les Premières Nations :**

Octobre 2001

Notre-Dame-du-Nord

Sont présents à la réunion, le chef Dan Chief de la Première Nation de Timiskaming, le chef Steeve Mathias de la Première Nation de Long Point et le conseil de bande.

À la demande de la communauté, la réunion se tient en anglais.

Au cours de la réunion, il est question de l'Étude d'impact sur l'environnement sous tous ses aspects. Les préoccupations environnementales concernant l'inondation du terrain et l'incidence sur la pêche liées à l'aménagement proposé sont traitées à la satisfaction du chef et du conseil. La communauté se montre en outre intéressée par les possibilités d'emploi pour la population locale des Premières Nations. La Régionale s'engage à créer un poste d'agent de liaison au sein de la communauté avant les travaux d'aménagement, afin de faciliter l'embauche au cours de la phase d'aménagement et après les travaux de construction, soit pendant l'exploitation du projet. On donne suite à cet engagement en embauchant l'ancien conseiller Conrad Polson, chargé d'informer la communauté des possibilités d'emploi et des exigences à remplir en vertu des lois du Québec pour travailler à un projet hydroélectrique.

16 janvier 2002

Journée portes ouvertes dans la communauté Angliers pour donner aux résidents l'occasion de s'exprimer sur le projet hydroélectrique Angliers. Des membres de la Première Nation de Timiskaming sont présents, certains provenant de la Première Nation de Long Lake. À l'issue de la réunion, il semble se dégager un appui au projet une fois qu'on a compris qu'il n'y aura pas d'inondation de terrain ni d'incidence sur la pêche.

Mai 2002

Première Nation de Long Lake

Winneway Forestry GIS

Sylvie Kudjick et Danny Bisson de Winneway Forestry GIS sont présents pour discuter des travaux qui pourraient être exécutés afin de faire avancer l'étude de l'aménagement de Sturgeon Rapids sur le bassin versant du cours supérieur de la rivière des Outaouais. Winneway Forestry doit recevoir une autre base de données pour expliquer les travaux dont il est question à Sturgeon Rapids.

18 juillet 2002

Est présent, Steve King membre de la Première Nation de Timiskaming et président de King Construction  
King Construction est une entreprise de construction des Premières Nations située dans la communauté de la Première Nation de Notre-Dame-du-Nord.

18 août 2002

Première Nation de Long Point  
Réunion avec le chef Steeve Mathias pour poursuivre les pourparlers au sujet du projet hydroélectrique Angliers et pour préciser l'ampleur du projet.

Septembre 2002

Première Nation de Long Point  
La communauté obtient un exemplaire de l'étude d'impact sur l'environnement afin de l'examiner. La Régionale s'adresse également à la Première Nation de Long Point en vue d'une collaboration sur un site relativement rapproché de la communauté. Sturgeon Rapids est situé sur le bassin versant du cours supérieur de la rivière des Outaouais, en haut du lac Simard et en bas de Rapide Sept. Le site, à proximité de lignes de transmission de 115 kV, est accessible par un chemin forestier.  
Réunion avec le conseiller Gerry Polson pour une première visite des lieux afin de pousser l'étude de l'aménagement éventuel de Sturgeon Rapids. L'étude est mise en veilleuse à la suite de l'annulation des petits projets hydroélectriques dans la province.

18 décembre 2002

À la réunion de Winneway et de la Première Nation de Long Point sont présents Steeve Mathias, le conseiller Jerry Polson, Jules Paiement, Freeman Wabie, Sally Mathias, Glen Mathais, Kenneth Polson et Diane Polson.  
La Régionale remet à la communauté des exemplaires supplémentaires de l'étude d'impact sur l'environnement. La portée de l'étude d'impact fait l'objet de discussions et les commentaires soulevés sont passés en revue. Le chef Mathias déclare qu'il n'y a aucun problème environnemental si ce n'est celui d'être compensé pour les incidences passées. La Régionale parle des possibilités d'emploi pendant les travaux de construction et du rôle que les Premières Nations ont joué comme exploitant d'autres installations construites par La Régionale. Le chef se montre peu intéressé par les emplois, le chantier étant trop éloigné de la communauté. La Régionale fait remarquer au chef et au conseil que de nombreux travailleurs parcourent de grandes distances pour trouver de l'emploi, que leur communauté n'est qu'à une heure et demie de route et que, très souvent, les possibilités d'emploi en région éloignée prévoient des installations d'hébergement.